



LA GODASSE JOYEUSE

Association Loi 1901

📍 : 1 impasse du Char Aquitaine.
83 100 TOULON
☎ : 04.94.91.37.55 (9 - 19 heures)
06.88.80.39.44
✉ : lagodasse83@orange.fr
<http://lagodassejoyeuse.jimdo.com/>

Agrément jeunesse et Sport n° 83S855

Affiliée à la F.F.M.E.
Affiliée à l'A.N.C.V.



SEPTEMBRE 2023

Pour le bon fonctionnement de notre Association, il est indispensable de connaître à l'avance le nombre de participants pour chacune de nos sorties, aussi nous vous demandons de respecter les dates d'inscription et de téléphoner au siège social, au moins cinq jours avant la date de la sortie.

 **Vendredi 1**

PETANQUE

Rendez-vous 20 heures 45, parking Nord préfecture aux lices à Toulon. Prévoir boules.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 1 € (4 € max pour saison)

Animateur : Alain

 **Samedi 2 et dimanche 3**

RANDONNEE/camping dans le Verdon

Samedi : le Mont Chiran 1905m : randonnée de 4h50 – 10km ↑↓ 1380 m.

Nuit en camping de La Palud sur Verdon – tarif : 13€/pers (réservation obligatoire avant le 29/08)

Dimanche : le sentier Martel : randonnée de 5h30 – 13km - ↑↓700 m.

Rendez-vous samedi à 7 heures parking covoiturage Ste-Musse à Toulon. Prévoir petit sac à dos, pique-nique, matériel de camping, lampe de poche et vêtements chauds. Possibilité de rejoindre le groupe le dimanche.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 6 € -16 ans = 4 €

Animateur : Alain

 **Vendredi 8**

PETANQUE

Rendez-vous 20 heures 45, parking Nord préfecture aux lices à Toulon. Prévoir boules.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 1 € (4 € max pour saison)

Animateur : Alain

 **Dimanche 10**

KAYAK (matin uniquement)

Lieu à définir en fonction de la météo et inscrits. Rendez-vous 8 heures 45 parking covoiturage Ste-Musse à Toulon. Prévoir pique-nique.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 4 € -16 ans = 2 €

Animateur : Alain





Vendredi 15

PETANQUE

Rendez-vous 20 heures 45, parking Nord préfecture aux lices à Toulon. Prévoir boules.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 1 € (4 € max pour saison)

Animateur : Alain



Dimanche 17

KAYAK ou RANDONNEE

Sortie à définir en fonction de la météo.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 4 € -16 ans = 2 €

Animateur : Alain



Mercredi 20

CEUILLETTE de pommes « château d'Astros » à Vidauban

Rendez-vous 9 heures 15 parking covoiturage Ste-Musse à Toulon. Tarif des pommes : 2€/kg (à partir de 50kg).

Prévoir pique-nique, boules – randonnée ou pétanque dans le parc du château.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 1 € -16 ans = 0.5 €

Animateur : Alain



Vendredi 22

PETANQUE

Rendez-vous 20 heures 45, parking Nord préfecture aux lices à Toulon. Prévoir boules.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 1 € (4 € max pour saison)

Animateur : Alain



Dimanche 24

RANDONNEE « l'Argens » par Correns

Randonnée pédestre de 4 heures 30, ↔ 13 km ↑↓ 300 m. Rendez-vous 9 heures, parking Mondial Tissu (Leroy Merlin) à La Valette. Prévoir chaussures de marche, pique-nique.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 4 € -16 ans = 2 €

Animatrice : Jeanne



Vendredi 29

PETANQUE

Rendez-vous 20 heures 45, parking Nord préfecture aux lices à Toulon. Prévoir boules.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 1 € (4 € max pour saison)

Animateur : Alain

Nous demandons aux Membres Occasionnels de présenter obligatoirement, lors de leur première sortie, un certificat d'aptitude médicale à l'activité proposée.



Joyeux anniversaire à Michèle (8), Alain L (11), Guy (26), Christine L (28),
Suzanne (29) et Pierre (30)



Les tee-shirts de votre association préférée sont en vente au prix de 10 €
Trois coloris et tailles S, M et L disponibles – Matière polyester, lavable à 40°

L'inscription aux sorties est obligatoire. L'Animateur de la sortie pourra refuser l'inscription d'une personne susceptible de mettre en jeu la sécurité d'un groupe. Il pourra modifier le programme de la sortie en fonction des conditions météorologiques, respectez ses décisions et suivez ses conseils.

L'inscription à une sortie, signifie le respect des décisions de l'Animateur. Le fait de quitter le groupe au cours de l'activité ou de ne pas suivre les recommandations de l'Animateur le dégagera de sa responsabilité. Les temps et durées des randonnées ne sont donnés qu'à titre indicatif et s'appliquent, en général, à des marcheurs moyens et de bonne volonté. En cas de mauvais temps, les sorties sont annulées. Les chiens, même tenus en laisse, ne sont pas admis lors de nos sorties. Dans la nature commence la liberté, mais la liberté de bien se conduire. Pas de déchet, pas de feux et de fumée en forêt.